

UN BREF REGARD SUR LA VILLE DE CHILIA AU DÉBUT DU XV^e SIÈCLE, AU SUJET DU NOM DE LA BESSARABIE

ION ȚURCANU

Traditionnellement, l'historiographie roumaine explique le nom de la Bessarabie – désignant l'espace situé entre le Prut et le Dniestr – par une domination valaque au nord des bouches du Danube à la fin du XIV^e siècle – début du XV^e siècle. La ville de Chilia, surtout, est citée en tant que possession des premiers princes de la dynastie des Basarab. Au fait, Chilia a été l'élément principal dans l'argumentation précaire d'une domination valaque dans le sud de la Moldavie et l'affirmation que le nom de la partie méridionale de l'espace situé entre le Prut et le Dniestr proviendrait de la dynastie des premiers princes de Valachie.

Chilia, plus que toute autre ville de l'espace roumain, fut aux XIII^e-XV^e siècles l'objet d'une compétition acerbe entre des facteurs divers : les Tatars, l'Empire byzantin, les Génois, la Moldavie, la Valachie, la Hongrie, des formations politiques plus ou moins éphémères, comme par exemple celle de Dobrotici, et, sans doute, l'Empire ottoman. Une histoire de la ville de Chilia à cette époque serait un récit instructif et incitant des relations internationales spectaculaires aux bouches du Danube dans les premiers siècles de l'histoire des pays roumains. Elle pourrait donner une réponse ferme à la question de l'appartenance de cette ville à la fin du XIV^e siècle – début du XV^e siècle : fut-elle une ville exclusivement moldave, sous domination valaque temporaire, ou bien appartenant à tout le monde et à personne, avec le statut de ville libre, au moins pendant un temps, même si placée sous l'autorité d'un facteur politique ou d'un autre ?

C'est une question restée sans réponse. « La question de l'appartenance de Chilia dans les premières décennies du XV^e siècle – nous dit N. Stoicescu, en commentant l'opinion de A.D. Xenopol – est loin d'être résolue. » Comme la plupart des historiens roumains, l'historien croyait que cette ville aurait pu appartenir aux Valaques à un certain moment donné, mais il constatait néanmoins que « l'on a beaucoup écrit au sujet de Chilia sous la domination des princes valaques, sans que l'on arrivât pourtant à une conclusion définitive »¹. La question reste donc ouverte.

Pour l'historiographie roumaine contemporaine, cette domination valaque est si certaine que les historiens ne se donnent plus la peine de renvoyer à des documents ou à des preuves qui en pourraient vérifier l'authenticité. L'impression générale que l'on se fait en consultant la littérature de spécialité est que la domination valaque s'exerça sur la ville de Chilia de 1387-1388 à 1426 environ. Certains pensent qu'elle aurait été même de date plus ancienne. Tout comme la

¹ A.D. Xenopol, *Istoria românilor în Dacia Traiană*, vol. II, București, 1986⁴, p. 114.

prise en possession de Chilia par les Hongrois en 1447 ou 1448 est considérée par un bon nombre d'historiens comme une restitution à la Valachie, laquelle, en tant que vassale de la Hongrie, aurait gardé cette forteresse jusqu'à sa prise par Étienne le Grand en 1465. À la première vue, les choses semblent claires, mais en regardant de plus près, nous nous rendons compte que le sujet est très compliqué.

Pour éclaircir le problème de la domination valaque sur la ville de Chilia, nous examinerons ici les démonstrations faites en ce sens par les grands spécialistes dans le domaine, dont l'opinion, devenue loi, a été acceptée même par un certain nombre d'historiens russes et soviétiques, fait assez surprenant en soi². Nicolae Iorga a été le premier à faire une telle démonstration, dans sa monographie *Studii istorice asupra Chilie și Cetății Albe* publiée en 1899. Même si certains aspects ont été invalidés par la suite, l'argumentation de N. Iorga, comme nous allons le voir, devint le fondement de la théorie de la domination valaque sur la ville de Chilia.

Ainsi, pour démontrer que la forteresse de Chilia aurait appartenu à la Valachie au temps de Mircea le Vieux, Iorga renvoyait à un titre princier que l'on croyait alors de 1387-1388, plus exactement à une formule employée dans ce titre : « maître des pays tatars ». Il constatait par la suite qu'« aucune indication n'en résulte au sujet de la présence des Valaques à Chilia »³ dans la période respective, d'autant plus que la datation était erronée, chose constatée par lui-même. C'est pourquoi il y renonça, en cherchant d'autres preuves. Selon N. Iorga, il y avait deux arguments en faveur de la présence des Valaques à Chilia. Le premier aurait été la défaite du sultan Bayezid I^{er} à Ankara en 1402. Suite à cette défaite, l'Empire ottoman entra dans une longue période de guerres civiles, les Turcs ne pouvant plus exercer leur pouvoir au Bas Danube, d'où la supposition de N. Iorga que Mircea aurait pu faire son entrée à Chilia en 1403 au plus tard⁴, supposition qu'aucun fait enregistré ne prouve. Un témoignage indirect à ce sujet serait un document émis par le prince valaque, datant approximativement de 1404-1406, dans lequel il s'intitule, parmi autres, maître « vers les contrées tatars » et prince « des deux cotés de Podunavia jusqu'à la Grande Mer »⁵. Mais ces deux formules, à part leur nébulosité, ne font aucun renvoi à Chilia ou au territoire afférent, comme elles le font, par contre, à Dârstor. Le deuxième argument avancé par Iorga fut l'intention

² Л.С. Берг, *Бессарабия. Страна – Люди – Хозяйство*, Kishinyov, 1993, p. 12 ; Л.Л. Полевой, *Очерки исторической географии Молдавии XIII-XV в.в.*, Kishinyov, 1979, p. 67 ; В.Т. Галяс, *Килия*, dans le vol. *История городов и сел Украинской ССР. Одесская область*, Kiev, 1978, p. 477.

³ N. Iorga, *Studii istorice asupra Chilie și Cetății Albe*, București, 1899, p. 63. De toute évidence, le syntagme « les pays tatars » était lui aussi erroné. Par la suite, on emploiera la formule « les terres tatars », à son tour pas exactement claire.

⁴ *Ibidem*, p. 68.

⁵ *Documenta Romaniae Historica* (ci-après : DRH), В Țara Românească, vol. I (1247-1500), București, 1966, p. 64.

de 1408 de l'empereur Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie, de concentrer des troupes à Chilia, en vue du déclenchement d'une croisade anti-ottomane.

Ce n'est pas par hasard – nous dit-il – que l'on choisit « Chilia comme point de départ pour la flotte chrétienne. D'autre part, la Moldavie était encore étroitement liée aux Polonais et ce n'est point d'un port moldave que Sigismond aurait pu lancer ses troupes contre les Turcs »⁶. D'où l'historien déduisait que la cité n'appartenait pas à la Moldavie, mais à la Valachie, deux conclusions tout aussi dépourvues de fondement réel l'une que l'autre. Or, de l'intention de Sigismond, qui resta une simple intention, de lancer une croisade anti-ottomane de Chilia (Sigismond était alors préoccupé de consolider les positions de la Hongrie dans l'espace entre le Danube et la mer Adriatique) rien ne résulte au sujet du statut de cette ville à l'époque. D'ailleurs, ce n'est pas du tout clair pourquoi une présomptive croisade n'aurait pas pu démarrer d'une Chilia moldave, sous la protection de la Pologne, qui n'était point alliée à la Turquie, au moment où les relations entre la Hongrie et la Pologne n'avaient pas encore commencé à se détériorer⁷. Par conséquent, les deux arguments de la théorie qu'en 1403 et en 1408 Chilia aurait appartenu à la Valachie sont sans fondement réel.

Le traité de Lublau du 15 mars 1412⁸, qui avait été une tentative de rapprochement entre la Hongrie et la Pologne après un bon nombre d'années de tensions, surtout pour le royaume polonais, traité par lequel Sigismond de Luxembourg visait instaurer son contrôle aux bouches du Danube, face à une double concurrence – turque, de nature militaire, et vénitienne, de nature économique –, soulevait des questions à l'égard de l'appartenance de Chilia à la Valachie en 1408, vu la rapidité avec laquelle la forteresse était entrée en possession des Moldaves. Tout naturellement, Iorga allait chercher une réponse : « Nous avons donc la preuve sure qu'en 1412 Chilia appartenait aux Moldaves, <...> ayant été probablement prise à Mircea, qui vivait encore à l'époque. Chose curieuse, non seulement le prince qui régnait alors en Valachie était-il puissant, mais il tenait aussi une position de force. <...> Il ne serait peut-être pas trop osé de supposer l'existence de deux forteresses Chilia : celle du Delta, appartenant encore à Mircea, et une autre appartenant aux Moldaves, bien que située en Bessarabie, dont les limites auraient dû être variables. »⁹ Donc, un document historique important certifiât l'appartenance de Chilia à la Moldavie en 1412, sans que Iorga put admettre cette situation, pour la raison que Mircea, étant un prince « puissant »,

⁶ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 72.

⁷ Voir aussi D. Deletant, *Moldavia between Hungary and Poland, 1347-1412*, dans « The Slavonic and East-European Review », vol. 64, 1986, n° 2.

⁸ Pour ce traité, voir Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea, *Tratatul de la Lublau (15 martie 1412) și situația internațională a Moldovei la începutul sec. al XV-lea*, dans « Studii. Revistă de istorie », XVII, 1964, n° 5, p. 1132 et sq.

⁹ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 77.

ne pouvait ne pas se trouver à Chilia aussi, d'où l'hypothèse hasardée, et reconnue comme telle par Iorga lui-même, de deux villes portant le nom de Chilia. L'historien ne faisait pourtant pas de cette hypothèse un fait irréfutable, car il ajoutait : « Nous devons tenir compte du fait que le traité parle de Chilia et non pas de Licostomo, nom spécial de l'ancienne Chilia, la ville insulaire »¹⁰. Il s'agirait donc d'une seule Chilia, celle qui se trouve mentionnée dans le traité, ce qui indique le fait qu'au moment respectif Chilia n'appartenait plus à la Valachie.

Un autre fait consigné dans les documents contemporains, interprété par Nicolae Iorga comme un argument solide en faveur de l'appartenance de Chilia à la Valachie, vise l'année 1424. « En 1424, vers la fin du mois d'octobre – nous dit-il – Jean VIII, fils et corégent de l'empereur byzantin Manuel, retourne à Constantinople, « en passant par la région du Danube et en s'arrêtant dans une localité appelée Chilia », d'où des trirèmes byzantines vinrent le prendre. L'historien notait que Phrantzes, la source de cette information, « place Chilia en Grande Valachie, c'est-à-dire en Valachie »¹¹. Par la suite, il reconsidéra cette idée, en affirmant qu'il s'agissait quand même de la Moldavie, mais la plupart des historiens roumains adoptèrent son point de vue initial, c'est pourquoi il convient d'examiner cette question de plus près.

En effet, pour G. Phrantzes, historien byzantin du XV^e siècle, comme d'ailleurs pour tous ses compatriotes de l'époque, la « Grande Valachie » était la Moldavie et non pas la Valachie. Cantemir, qui connaissait l'historiographie byzantine, parle souvent de ce fait dans ses écrits. Lorsque les Grecs parlent de la Moldavie – nous dit-il dans *Istoria moldo-vlahică* – « ils l'appellent la Moldo-Valachie, la Bogdanie, mais beaucoup d'entre eux l'appellent la Grande Valachie » ; et il ajoute ensuite que « le nom de Grande Valachie est donné à notre Moldavie »¹². À partir des Byzantins, ce nom serait repris par les historiens allemands et polonais. Ainsi, Cantemir cite Cluverius, qui disait qu'« entre la Transylvanie et l'Istros se trouve la Petite Valachie et entre celle-ci et le Hierasus (où il s'ajoute aujourd'hui tout ce qui se trouve entre le Hierasus et le Tyras)¹³ se trouve la Grande Valachie »¹⁴. Cantemir nous dit que le nom de Grande Valachie était employé par Długosz aussi pour désigner la Moldavie dès 1070, lorsque les Vlachs – nous dit-il – vivaient avec les Petchenègues¹⁵ ; ce nom se retrouvera aussi chez d'autres chroniqueurs polonais,

¹⁰ *Ibidem*.

¹¹ *Ibidem*, p. 84.

¹² Dimitrie Cantemir, *Historia moldo-vlachica*, dans le vol. *Opere complete*, IX, t. I, éd. par Dan Slușanschi, București, 1983, pp. 421, 425.

¹³ De toute évidence, les mots entre parenthèses appartiennent à Cantemir.

¹⁴ Idem, *De antiquis et hodiernis Moldaviae nominibus*, dans le vol. *Opere complete*, p. 47. Après la citation, suivent entre parenthèses les propos de Cantemir au sujet du nom de la Grande Moldavie : « qui aujourd'hui est notre Moldavie ».

¹⁵ *Ibidem*, p. 49.

comme par exemple chez Prochaska¹⁶, et dans un grand nombre de sources diverses¹⁷. C'est pourquoi Cantemir conclue : « En comprenant bien tous les géographes et tous les historiens, on donne le nom de Grande Valachie à notre Moldavie. »¹⁸ D'où son opinion qu'« avant (c'est-à-dire après que la Dacie changea son nom en Valachie et que celle-ci se divisa en deux Valachies – n. I.Ț.) la Valachie et la Moldavie s'appelaient toutes les deux Valachie, avec la seule différence que la Moldavie s'appelait la Grande Valachie et la Valachie d'aujourd'hui, la Petite Valachie »¹⁹. Le nom de Grande Valachie donné à la Moldavie se retrouve aussi dans les chroniques russes²⁰.

Il n'est pas moins vrai que l'on trouve la Moldavie appelée la Petite Valachie, plus rarement et chez des auteurs qui n'avaient point de contact direct avec l'espace roumain, mais la règle était celle que nous venons de signaler, une règle mise en évidence aussi dans des chroniques roumaines d'influence byzantine. Par exemple, le *stolnic* Constantin Cantacuzino note que les historiens et les géographes anciens, en écrivant au sujet des deux Valachies depuis le temps où « elles étaient ensemble et où elles commencèrent à se différencier », se mirent à les appeler chacune par son nom : « Ils les appellent : la grande et la petite ; celle d'en haut et aussi plus grande, la Moldavie ; celle d'en bas, plus petite, la Valachie ... »²¹

Ainsi, rien de surprenant que dans la cartographie scientifique contemporaine, le territoire au nord du cours inférieur du Danube, notamment la Moldavie, soit désigné avec le nom de Grande Valachie (Great Walachia), comme nous le constatons dans une carte de l'Empire byzantin et des territoires adjacents en 1265, publiée dans l'*Encyclopédie britannique* (1994). Dans une carte du célèbre atlas historique de W.R. Shepherd, visant la même année, ce nom désigne tout l'espace roumain, à partir d'Orșova et jusqu'en Moldavie²². Le nom de Grande Valachie pouvait parfois désigner la Valachie et tout aussi bien le territoire situé au sud du Danube, habité par les Roumains.

C'est pourquoi, lorsqu'un certain document nous dit que les villes de Chilia ou de Cetatea Albă se trouvaient en Grande Valachie, nous ne pouvons tirer la conclusion qu'elles se trouvaient en Valachie. Par contre, il serait plus naturel de

¹⁶ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 88. Le nom de « Grande Moldavie » se trouve cité ici, mais l'on sait que les Polonais employaient aussi, pour la Moldavie, le nom de Valachie, donc pour eux il n'y avait aucune différence entre la Grande Moldavie et la Grande Valachie.

¹⁷ V. Spinei, *Moldova în secolele XI-XIV*, Chișinău, 1992², pp. 52, 66.

¹⁸ Dimitrie Cantemir, *Historia moldo-vlachica*, p. 425.

¹⁹ Idem, *De antiquis et hodiernis Moldaviae nominibus*, p. 37, 73, 115, 117, 123 ; et Idem, *Historia moldo-vlachica*, pp. 351, 425.

²⁰ V. Spinei, *Moldova*, pp. 52, 66.

²¹ Constantin Cantacuzino, *Istoria Țării Rumânești*, dans le vol. *Cronicari munteni*, vol. I, București, 1961, p. 24.

²² W.R. Shepherd, *Historical Atlas*, New York, 1911, p. 89.

penser qu'il s'agissait au fait de la Moldavie²³. Par conséquent, ce que Iorga considérait en 1899 une preuve sûre de l'appartenance de Chilia en 1424 à la Valachie devient un contre-argument²⁴.

Nous constatons donc que l'idée de l'appartenance de Chilia à la Valachie avant 1424 est sans fondement. Les choses sont encore plus troubles après cette année. Sur la base de quelques documents diplomatiques, Iorga a essayé de démontrer que jusqu'en 1426 Chilia aurait appartenu à la Valachie et qu'en 1426 la forteresse aurait été ravie par la Moldavie. Nous analyserons en ce qui suit cette démonstration. En constatant dans une lettre de 1426, envoyée simultanément au roi polonais Ladislas et au grand duc Vitold, que pendant la même année le prince valaque Dan II, son vassal, avait été évincé par Radu Prasnaglava, qui était soutenu par les Turcs, l'empereur Sigismond attirait l'attention des deux monarques sur le fait qu'Alexandre le Bon ne l'avait aucunement aidé dans sa lutte contre les Turcs, c'est pourquoi il suggérait à Ladislas, suzerain de ce dernier, de le détrôner, proposition acceptée par Vitold, mais laissée sans réponse par Ladislas²⁵. Renvoyant ensuite surtout à l'historien polonais A. Prochaska, Iorga nous présente un aspect très intéressant, notamment que sur la base du traité de 1412, par lequel, théoriquement, il était devenu maître de Chilia, Sigismond convint en 1427 avec les chevaliers teutons, ses anciens alliés contre la Pologne, de recevoir leur appui dans la lutte contre les Turcs, en leur donnant en échange un nombre de localités sur le fil du Danube, y compris Chilia, pour que le roi hongrois puisse exercer son pouvoir, par leur intermédiaire, « sur le Danube jusqu'à la Mer »²⁶. L'offre fut répétée l'année suivante et pendant la rencontre des trois alliés – Sigismond, Ladislas et Vitold – de Loutsk,

²³ Dans la synthèse historique publiée longtemps après, N. Iorga remarque : « Chilia est citée comme se trouvant en « Grande Valachie ». La Moldavie, par la valeur de sa classe militaire et l'extension de son territoire, occupait à présent une position supérieure par rapport au pays plus ancien », c'est-à-dire la Valachie – N. Iorga, *Istoria românilor*, vol. IV *Cavalerii*, București, 1996², p. 11. Je ne puis comprendre d'où provient cette opinion selon laquelle Cantemir aurait affirmé que lorsqu'il se trouvait à Chilia, l'empereur byzantin aurait eu une rencontre avec Alexandre le Bon. D'habitude, on renvoie à *Descriptio Moldaviae*, București, 1973, p. 125. Voir par exemple N. Grigoraș, *Țara Românească a Moldovei de la întemeierea statului pînă la Ștefan cel Mare (1359-1457)*, dans le vol. *Moldova lui Ștefan cel Mare*, Chișinău, 1992², p. 87 ; Șt. Gorovei, *Mușatinii*, București, 1976, p. 45. Or, une pareille affirmation ne se retrouve point dans cet ouvrage ; Cantemir renvoie aux *Pandectes* de Leunclavius, d'où il ressortirait que l'empereur Jean Paléologue aurait attribué à Alexandre (sans doute, par délégation) le titre de despote, la couronne royale et le code de lois grecques au conseil de Florence de 1431.

²⁴ En partageant le point de vue erroné de N. Iorga au sujet de l'événement de Chilia de 1424, Gh. Brătianu ne peut s'expliquer comment la forteresse se trouvait dans les mains des Valaques, à la date respective – Gh. Brătianu, *Marea Neagră de la origini pînă la cucerirea otomană*, vol. II, București, 1988, p. 254.

²⁵ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 86.

²⁶ *Ibidem*, pp. 86-87 ; v. aussi Gh. Brătianu, *op. cit.*, pp. 254-255.

du 23 janvier 1429, la question fut mise sur l'ordre du jour aux insistances de l'empereur, mais sans soutien de la part du roi polonais²⁷ ; sur la proposition de Sigismond et de Vitold, que l'empereur avait gagné comme allié, mais sans l'accord de Ladislas²⁸, on décréta que l'on devait ôter la forteresse à Alexandre, chose pour laquelle à la Saint Georges une commission se rendrait en Moldavie pour étudier la question²⁹. Le 17 avril 1429, Sigismond écrivait à Paul de Russdorf, grand maître de l'Ordre teutonique, pour l'informer de l'accord de Loutsk : « Au sujet du Prince Alexandre de Moldavie, pour que notre ambassade et celle du Grand Prince (Vitold – n. I.T.) se rendent à la Saint Georges en Moldavie, dans l'esprit des choses convenues à Loutsk, et surtout pour que Chilia nous soit confiée. C'est pourquoi il faudrait préparer vos frères et vos soldats, pour qu'ils ne tardent plus, une fois que la ville de Chilia nous revient. »³⁰

Il apparaît ainsi clairement que Chilia était revendiquée par les Hongrois³¹, qui avaient besoin de cette forteresse pour résister face à la grande offensive ottomane et aussi pour faire concurrence au commerce en mer Noire des Vénitiens, avec lesquels ils se confrontaient sur la côte dalmate de l'Adriatique. C'est dans ce but que furent programmés les pourparlers avec Alexandre le Bon, pour le déterminer à céder Chilia, on ne saurait dans quelles conditions, y compris avec la possibilité d'un débarquement au cas où il aurait refusé. Pour rendre le prince moldave plus conciliant, Sigismond, qui « montrait pour Chilia un intérêt hors du commun »³², provoqua un faux conflit de frontière entre celui-ci et Dan³³, remis par lui sur le trône entre temps. « Sigismond – constate Iorga – contribua peut-être aussi à enflammer l'orgueil du voïvode qui trouvait trop étroites les frontières avec lesquelles Mircea le Grand s'était contenté pendant les dernières années de sa vie. Mais il est certain qu'en 1429 il croisa la frontière avec des Valaques et quelques Turcs et se mit à piller le territoire de Chilia ; bientôt, divisée en quatre, l'armée de Dan continua son pillage. »³⁴ Il ne s'agissait donc pas d'un conflit de frontière, comme Iorga veut nous faire croire, en dépit de l'évidence des sources, et comme on le clamera par la suite dans l'historiographie roumaine, mais d'une action de harcèlement et d'intimidation, pour déterminer Alexandre le Bon à céder la forteresse aux Hongrois. Dan n'attaqua point Chilia pour la reconquérir, comme il aurait été tout naturel s'il avait réclamé cette forteresse en tant que possession légitime, mais entreprit une action de pillage

²⁷ I. Minea, *Informațiile românești ale cronicii lui Ian Dlugosz*, Iași, 1926, p. 18.

²⁸ Voir aussi Ș. Papacostea, *Kilia et la politique orientale de Sigismond de Luxembourg*, dans « Revue roumaine d'histoire », 1976, n° 3, p. 430.

²⁹ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 86.

³⁰ *Ibidem*, p. 87 ; Idem, *Istoria românilor*, vol. IV, pp. 20-21.

³¹ « A Lublau et à Luck, ainsi que par la suite, ce fut un des objectifs permanents et majeurs de la politique orientale de Sigismond » – Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 431.

³² *Ibidem*, p. 423.

³³ *Ibidem*, p. 431.

³⁴ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 88.

sur les terres d'Alexandre, dans la région de cette forteresse (l'historien cite : *bona ipsius [Alexandri] que sunt circa castrum Kyliia*). Iorga nous raconte ensuite qu'Alexandre avait attaqué et chassé Dan et qu'il avait par la suite adressé une plainte à Sigismond et à Ladislas, restée sans réponse de la part de l'empereur. Le roi polonais, en échange, qui était le suzerain d'Alexandre, adressa à son allié hongrois une lettre dans laquelle il lui reprochait les accusations et les prétentions injustes envers le prince moldave, en lui rappelant, parmi autres, que les Moldaves s'étaient présentés à l'entrevue fixée pour la Saint Georges, avec des preuves du droit de possession sur Chilia, tandis que Sigismond n'y avait envoyé personne. C'est pourquoi le grand prince Vitold, en tant qu'arbitre du conflit, bien que tenant le parti de Sigismond, dut conclure que, pour le moment, « le prince de Moldavie devrait régner en toute paix et tranquillité sur le dit château de Chilia et les terres en sa possession, telles que dites »³⁵. Enfin, Ladislas accusa Sigismond d'être le protecteur de Dan, qui avait attaqué ces terres. En plus, il refusa de reconnaître à Vitold la qualité d'arbitre dans la question de Chilia, ce qui allait entraîner une dégradation des relations polono-lituanienne³⁶. L'empereur laissa sans réponse cette lettre aussi. Au fait, il n'avait aucune raison d'y répondre, puisque la paix entre la Hongrie et la Turquie fut conclue la même année et Sigismond perdit tout intérêt dans la question de Chilia ; en plus, une amélioration des relations moldo-hongroises s'ensuivit. Et comme il n'avait existé aucune vraie raison pour un conflit moldo-valaque au sujet de cette forteresse, il était tout naturel que Iorga constate : « Quand Alexandre mourut, l'affaire de Chilia avait été complètement oubliée. »³⁷ Et elle resta oubliée pendant longtemps. Est-ce que les Valaques avaient oublié que la forteresse leur avait appartenu ?

Par conséquent, il est évident que la forteresse de Chilia ne pouvait appartenir à la Valachie en 1426, d'où l'absence de tout motif de revendication à ce sujet de la part de la Valachie ; le conflit moldo-valaque « de frontière » de 1429, bref et peu important, n'avait été qu'une manœuvre diplomatique de l'empereur Sigismond de Luxembourg, qui voulait s'approprier ce point stratégique important dans sa tentative d'arrêter l'avance de l'Empire ottoman vers ses possessions et d'instaurer un contrôle sur le commerce au Bas Danube. Une fois le péril disparu et l'obstacle sur la voie du commerce éliminé, l'affaire tomba dans l'oubli.

Une autre grande autorité dans le problème de l'appartenance de Chilia aux XIV^e-XV^e siècles est P.P. Panaitescu. À part le fait qu'il répète l'argument de Iorga, faisant référence à l'année 1424, afin de démontrer que la forteresse aurait appartenu à la Valachie – argument qui au fait est un contre-argument, comme nous l'avons déjà constaté plus haut – P.P. Panaitescu insiste surtout sur les événements de 1412, 1426 et 1429. Le détail le plus intéressant dans cette démonstration est son

³⁵ *Ibidem*, p. 89.

³⁶ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 431.

³⁷ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 90.

interprétation du traité hungaro-polonais de Lublau, du 15 mars 1412. Comme on le sait, le texte du traité comporte une stipulation selon laquelle, si la Hongrie était attaquée par les Turcs et Alexandre ne lui prêtait pas assistance, le pays de ce dernier serait partagé entre la Pologne et la Hongrie, la première recevant la moitié orientale, comprenant au sud de la Bessarabie Cetatea Albă, et la seconde l'autre partie, y compris Chilia (*Bialograd cum aequali medietate pro supra dicto Domino Vladislavo Rege Poloniae etc. et Kilia cum alia aequali medietate pro Nobis Sigismund Rege et Coronae Hungariae maneat taliter dimidiatae et divisae*)³⁸. Panaitescu appelle trahison une telle attitude présomptive de la part du prince moldave. Voici ce qu'il nous dit au sujet de Chilia, dans ce document : « Le traité ne dit pas exactement si la ville de Chilia faisait partie de la Moldavie ; d'ailleurs, il est très possible qu'en cas de guerre des deux rois avec l'Empire ottoman, ceux-ci auraient eu l'intention d'incorporer ce point d'appui de Valachie, tenant compte du fait que Mircea le Vieux était à l'époque l'allié des Turcs, du sultan Musa, parvenu au trône avec son appui. » Et encore : « Mais le traité n'est pas une preuve de l'appartenance de Chilia à la Moldavie, à cette époque. »³⁹ Il s'agit ici d'une manière étrange d'interprétation du document historique : même si « le traité visant lier la Moldavie simultanément à la Hongrie et à la Pologne »⁴⁰ nous dit clairement que si Alexandre le Bon essayait de s'esquiver de l'alliance hungaro-polonaise anti-ottomane, il perdait son pays, y compris Chilia (le document insiste sur ce point, car la Hongrie s'y intéressait tout spécialement), Panaitescu affirme qu'au moment respectif la forteresse n'appartenait pas à la Moldavie. D'où la question suivante : comment aurait pu le prince moldave perdre ce qu'il ne possédait point ? Le document nous dit clairement qu'Alexandre était maître de Chilia, puisque cette forteresse devait lui être ôtée, mais l'historien considère que la forteresse appartenait à Mircea, car ce dernier était l'allié des Turcs (!?). Nous voyons donc qu'une démonstration défectueuse peut mettre dans une situation gênante même un grand historien. En se rendant compte du manque de solidité de son raisonnement, Panaitescu y apporte des arguments supplémentaires, tout aussi faibles, malheureusement. L'appartenance de Chilia à la Valachie est démontrée – nous dit-il – par le fait qu'aucune source historique n'indique de quelle manière Alexandre prit la ville des mains de Mircea. C'est vrai qu'un tel document n'existe pas et il ne pourrait exister tant que l'appartenance de cette forteresse à la Valachie n'est soutenue par aucune preuve certaine. En plus, de manière syllogistique, le manque d'un document qui atteste une possible prise de Chilia par les Moldaves des mains des Valaques pourrait-il être une preuve du fait que cette prise n'a pu avoir lieu ?

³⁸ Eudoxiu de Hurmuzaki, *Documente privitoare la istoria românilor*, vol. I/2 1346-1450, éd. par N. Densușianu, București, 1890, p. 486.

³⁹ P.P. Panaitescu, *Legăturile moldo-polone în secolul XV și problema Chilieii*, dans « *Romanoslavica* », III, 1958, p. 99.

⁴⁰ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 422.

Mais, nous répétons, l'information historique sur ce sujet, telle quelle, nous montre qu'un tel problème n'existe pas. Panaitescu, croyant apporter une nouvelle preuve incontestable du pouvoir exercé par la Valachie sur la forteresse de Chilia, répète l'observation de Iorga au sujet de l'événement de 1424, notamment la présence de Jean VIII Paléologue en « Grande Valachie », qui prouve exactement le contraire, comme nous l'avons déjà constaté. En général, comme nous le voyons aussi dans une note de l'étude de Iorga sur les deux forteresses du sud de la Bessarabie⁴¹, les voyageurs venant de Constantinople en Moldavie appelaient ce pays la Valachie ; et, bien sûr, la Grande Valachie, tel que l'on peut souvent constater dans les écrits byzantins et dans d'autres documents de l'époque.

Mais comme il était tout à fait certain que vers la fin du règne d'Alexandre le Bon Chilia faisait partie de la Moldavie, Panaitescu se heurta au besoin d'expliquer comment le prince moldave était arrivé à la détenir. « Les circonstances dans lesquelles la Moldavie a ôté Chilia aux Valaques sont néanmoins claires, mais les historiens qui poursuivent certaines hypothèses n'ont pas voulu écouter la voix claire des sources. »⁴² En réalité, il ne peut citer aucune source explicite à ce sujet, mais il invoque comme argument la lutte pour le trône valaque de 1426 entre Dan II et Radu Prasnaglava, dans laquelle se trouvaient impliqués les Hongrois et les Turcs. L'historien conclut : « Il est évident que le prince de Moldavie s'était servi des luttes pour le trône dans le pays voisin et de l'intervention des Turcs pour s'approprier Chilia », affirmation qui toutefois ne prouve rien. La situation réelle était beaucoup plus simple que toutes les reconstructions artificielles visant les années 1424 et 1426 : en 1429 Chilia appartenait certainement à la Moldavie, non pas en vertu de sa prise en 1426 des mains des Valaques, ce qui reste impossible de démontrer, comme nous l'avons déjà vu, mais en vertu du fait qu'elle était restée incorporée à la Moldavie, comme les documents historiques l'indiquent, depuis 1412, si non à partir d'une année antérieure, comme des recherches plus récentes le prouvent⁴³. Enfin, Panaitescu examine aussi la question des négociations de 1429 et de leur connexion avec Chilia. Il nous dit qu'à Loutsk les trois monarques « décident que la ville de Chilia soit rendue à la Valachie par les Moldaves »⁴⁴. Or, Iorga avait démontré, avec

⁴¹ N. Iorga, *Studii istorice*, p. 90, note 6 : « En 1427, Schiltberger passa, en venant de Constantinople, par un château qui s'appelle Chilia et c'est là que le Danube se verse dans la mer (sic), ensuite par la ville qui s'appelle en allemand Weyssestadt (Cetatea-Albă), qui se trouve en Valachie ». En effet, la Moldavie était couramment appelée Valachie à l'époque, surtout chez les Polonais et dans les documents de la chancellerie papale ; les Polonais employaient pourtant les deux noms – v. I. Minea, *op. cit.*, p. 12 ; V. Spinei, *Moldova*, pp. 51-52, 54-55 ; Idem, *Terminologia politică a spațiului est-carpatic*, dans le vol. *Universa Valachica. România în contextul politic internațional de la începutul mileniului al II-lea*, Chișinău, 2006, pp. 301-302.

⁴² P.P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 100.

⁴³ Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 1139.

⁴⁴ P.P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 100.

de nombreuses références aux sources, que l'on avait décidé une toute autre chose, notamment de donner la forteresse à la Hongrie, comme des recherches plus récentes l'indiquent aussi⁴⁵. Donc, à l'instar de son interprétation du traité de 1412, Panaitescu attribue à ce nouveau document historique un autre contenu. En plus, à la différence de Iorga qui avait démontré clairement, par renvoi aux sources, qu'en 1429 le prince valaque Dan avait entrepris un raid de pillage dans le sud de la Moldavie, y compris dans la région de Chilia (*circa castrum Kyliia*), sans tenter toutefois de prendre la forteresse, Panaitescu évite le mot « pillage », mais souligne le fait que « Dan II alors attaqua Chilia »⁴⁶.

La plupart des historiens qui ont écrit dans les dernières 50-60 années au sujet de cette forteresse du Danube en tant que possession valaque ont fondé leur argumentation sur les faits invoqués par Iorga et Panaitescu et sur leurs interprétations⁴⁷, c'est pourquoi une analyse du point de vue des deux grands historiens rend superflue toute référence aux démonstrations répétitives ultérieures. Quelques détails seraient toutefois à ajouter, en notant qu'ils ne changent en rien la conclusion que tous les efforts de démontrer l'appartenance de Chilia à la Valachie ont été vains. Ainsi, Ș. Papacostea a essayé d'expliquer comment Chilia se trouvait encore dans la possession d'Alexandre le Bon vers la fin du règne de ce prince. À la différence de Panaitescu, qui avait affirmé longtemps avant que le prince moldave avait pris la forteresse aux Valaques en 1426, Papacostea affirme que l'événement a eu lieu en 1428, mais tout comme Panaitescu, il n'apporte aucune preuve dans ce sens, se contentant de noter que l'événement en question a eu lieu « dans des circonstances qui nous restent inconnues »⁴⁸. Voici enfin un exemple très instructif qui nous montre comment il devient possible d'extraire des sources une information inexistante. Le simple fait que l'on cite parmi les membres du conseil princier de Mircea le Vieux le nom d'un certain « *namestnic* Iarcîn » donne lieu à l'interprétation que ce *namestnic* aurait été une sorte de gouverneur du Bas Danube, d'où la conclusion que cette région, y compris Chilia, faisait partie de la Valachie⁴⁹.

⁴⁵ Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 1129-1140 ; Ș. Papacostea, *op. cit.*, pp. 422-423.

⁴⁶ P.P. Panaitescu, *op. cit.*, p. 101.

⁴⁷ Voir quelques points de vue à ce sujet : C. Cihodaru, *Alexandru cel Bun (23 aprilie 1399 – 1 ianuarie 1432)*, ed. a 2-a, Chișinău, 1990, pp. 211, 214-216 ; Gh. Brătianu, *op. cit.*, p. 254 ; Șt. Gorovei, *op. cit.*, p. 46 ; Șt. Ștefănescu, *Țara Românească de la Basarab I « Întemeietorul » pînă la Mihai Viteazul*, București, 1970, pp. 54-55 ; N. Constantinescu, *Mircea cel Bătrîn*, București, 1981, pp. 86, 140-141, 151 ; R.Șt. Vergatti, *Dobrogea lui Mircea cel Mare*, dans le vol. *Mircea cel Mare, scutul Europei*, București, 2009, p. 634 ; П.Ф. Параска, *Внешняя политика Молдавии в первой трети XV в.*, dans le vol. *Очерки внешнеполитической истории Молдавского княжества (последняя треть XIV – начало XIX в.)*, Kishinyov, 1987, p. 45 ; I. Chirtoagă, *Târguri și cetăți din sud-estul Moldovei (secolul al XIV-lea – începutul secolului al XIX-lea)*, Chișinău, 2004, p. 68 ; Idem, *Evoluția semnificației teritoriale a noțiunii Basarabia*, dans « *Revista de istorie a Moldovei* », V, 1994, 2 (18), p. 9 etc.

⁴⁸ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 429.

⁴⁹ C.C. Giurescu, *Istoria pescuitului și a pisciculturii în România*, vol. I, București, 1964, pp. 90-94.

Il s'agit d'un écrit du 11 mai 1409, par lequel le prince « exempt le village de Pulcouți, appartenant au monastère de Strugalea, d'obligations et de taxes, excepté envers la grande armée ». Suit une liste des participants à la session du conseil princier : « le *ban* Radul, *jupan* Dragota, Stanciul, fils de Barbul, Radul, fils de Stan, le trésorier Șerban, le *namestnic* Iarcîn, Costel cel Negru et *jupan* Bealota et le trésorier Manciul et le *logofăt* Baldovin »⁵⁰. Le document ne nous dit rien d'autre au sujet du *namestnic* Iarcîn. C'est peut-être le nom non-roumain de Iarcîn (nom d'origine probablement tatare, s'il ne s'agit pas au fait d'une mauvaise transcription) qui inspira l'historien. De toute façon, nous avons ici un exemple clair d'interprétation excessivement libre d'un document.

Il faut retenir toutefois que l'historiographie contemporaine ne soutient pas en unanimité l'idée qu'au début du XV^e siècle Chilia aurait appartenu à la Valachie. Ainsi, l'étude documentée de Florin Constantiniu et Șerban Papacostea montre qu'« en 1412, comme en 1411 aussi, Chilia appartenait ... à la Moldavie »⁵¹.

Le dernier épisode dans la question de l'appartenance de Chilia à la Valachie se lie aux événements de Moldavie, aux relations moldo-hongroise de 1447-1448 et surtout au rôle joué par Jean Hunyadi dans ces relations. Deux interprétations de ce moment historique ont existé dans le passé, tout comme de nos jours. Les historiens qui n'ont jamais pu s'imaginer Chilia au XV^e siècle autrement qu'appartenant à la Valachie ont soutenu que la forteresse avait été restituée alors aux Valaques. Ceux dont le patriotisme ne les empêche pas d'aborder le sujet avec détachement ont démontré qu'au fait, à l'époque respective, Chilia était entrée sous l'autorité de la Hongrie, même si des ambassades valaques auraient pu s'y trouver de temps en temps, chose tout à fait naturelle si l'on tient compte que la Valachie était vassale de la Hongrie à l'époque. Iorga, par exemple, écrivait il y a 100 ans que, « cédée par le voïvode Pierre, ... Chilia entre sous l'autorité des Hongrois de Jean Hunyadi, dont l'approbation et l'appui étaient requis pour quiconque aurait voulu régner en Moldavie »⁵². Quelque temps avant Xenopol avait constaté : « À la montée sur le trône de Moldavie, pour remercier Hunyadi, Pierre donne Chilia aux Hongrois. » Et, pour dorer la pilule, l'historien ajoute que « Hunyadi l'avait donnée à son parent, Dan III, prince de Valachie »⁵³.

Les recherches plus récentes ont ignoré de tels sentimentalismes et elles ont montré que le passage de Chilia de la Moldavie à la Hongrie a été le résultat de deux tendances convergentes : d'une part le besoin du voïvode moldave Pierre II d'obtenir l'appui de Jean Hunyadi, conduisant alors la Hongrie, dans sa lutte pour

⁵⁰ DRH, B, vol. I, p. 77. Il n'existe rien de certain au sujet de ce village ou de ce monastère. Selon l'opinion prédominante, le monastère aurait été situé sur l'emplacement actuel du monastère de Glavacioc (département d'Argeș).

⁵¹ Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 1139.

⁵² N. Iorga, *Basarabia noastră*, Vălenii de Munte, 1912, p. 154.

⁵³ A.D. Xenopol, *op. cit.*, pp. 141, 253.

le trône, contre son adversaire, le protégé de la Pologne, et d'autre part le désir de l'État hongrois de s'assurer un accès à la mer Noire, par l'intermédiaire de cette forteresse⁵⁴, dans des circonstances où le pouvoir en Moldavie était très faible et la Turquie semblait être sur le point de l'asservir, ayant déjà imposé à la Valachie le paiement du tribut. « Au début de l'année 1448 – nous dit Ș. Papacostea au sujet de l'attitude de Jean Hunyadi dans cette question – après une expédition en Valachie, où il avait installé un voïvode favorable envers sa politique, il entreprit une action similaire en Moldavie, où il aida le prétendant Pierre à monter sur le trône ; en guise de récompense, le voïvode moldave donna Chilia à Jean Hunyadi, qui y installa une garnison. »⁵⁵ Lorsque deux ans après Bogdan II, en dispute avec Petru Aron, revendiqua son droit au trône moldave, il demanda l'aide de la Hongrie et fit serment de foi, s'engageant à ne pas réclamer Chilia. Enfin, lorsqu'en 1465 Étienne le Grand reprit la forteresse, il la reprit des mains des Hongrois⁵⁶, ce qui eut comme résultat l'expédition entreprise par Matthias Corvin en Moldavie en 1467, dans le but de récupérer la forteresse et punir l'auteur du rapt, que le roi hongrois, en vertu des relations moldo-hongroise antérieures⁵⁷, considérait son vassal, expédition qui se heurta toutefois à la résistance des Moldaves.

Ainsi, en examinant les théories qui situent Chilia sous domination valaque à partir du milieu du XIV^e siècle et jusqu'au milieu du XV^e siècle, sur la base des sources historiques ou simplement de manière déclarative, nous constatons un manque de fondement. Donc le nom de Bessarabie, désignant le territoire situé entre le Prut et le Dniestr, ne dérive pas de la dynastie des Basarab de Valachie.

D'autre part, il serait tout aussi hasardé d'affirmer que pendant tout un siècle Chilia aurait appartenu à la Moldavie. En effet, nous ne disposons pas des sources documentaires nécessaires pour démontrer que toute la région située au nord des

⁵⁴ Voir à ce sujet une étude plus ancienne : Gh. Brătianu, *op. cit.*, p. 237 et surtout p. 271, où l'auteur nous dit que « la forteresse faisait partie du système de défense danubien destiné à protéger la Hongrie contre une invasion » – sans doute, ottomane.

⁵⁵ Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 433.

⁵⁶ La mention de Chalcondyle, qui nous dit qu'en 1462, lorsque Étienne le Grand avait essayé de reconquérir la forteresse Κελλίον, celle-ci aurait appartenu à Vlad l'Empaleur, est difficile à admettre, car la source respective lie l'événement à une guerre entre ces deux princes qui n'a jamais existé. Cette même source contient aussi un bon nombre d'inexactitudes, comme par exemple le récit selon lequel le prince moldave aurait envoyé une ambassade au sultan Mehmet, avec l'invitation d'attaquer Vlad – Laonicus Chalcocondilos, *Expuneri istorice*, București, 1958, p. 286. Même s'il soutient à son tour l'idée d'un différend et non pas d'une guerre, entre les deux princes en 1462, N. Iorga affirme clairement, plusieurs fois de suite, qu'Étienne avait lutté alors contre les Hongrois – N. Iorga, *Studii istorice*, pp. 126-127 ; Idem, *Istoria românilor*, vol. IV, p. 99.

⁵⁷ Au sujet de ces relations, voir aussi L. Șimanschi, *O cumpănă a copilăriei lui Ștefan cel Mare : Reuseni, 15 octombrie 1451*, dans « Anuarul Institutului de Istorie și Arheologie A.D. Xenopol », 1982, pp. 191-198.

bouches du Danube se trouvait sous l'autorité des princes moldaves dès 1378-1380⁵⁸, que Chilia aurait appartenu à Petru Mușat en 1374-1391, lorsque des pièces de monnaie moldaves mises en circulation pendant ce règne circulaient dans la cité⁵⁹ ou que la Moldavie aurait exercé sa domination aux bouches du Danube en 1399 simplement en base du fait qu'une armée hongroise ou valaque n'aurait pas pu se trouver dans la région à ce moment⁶⁰. L'inclusion de Chilia dans les frontières de la Moldavie en 1403⁶¹ et en 1408⁶² semble plus plausible, sachant qu'à l'époque d'autres facteurs avec un intérêt dans cette région étaient disparus, s'étaient retirés ou, pour des raisons diverses, ne pouvaient s'y manifester. Rien de certain à ce sujet non plus.

Il convient de noter toutefois l'opinion de Fl. Constantiniu et de Ș. Papacostea, en gardant les réserves vis-à-vis de la notion de domination génoise à Chilia : « C'est probable que la domination génoise à Chilia se prolongea jusqu'en 1411 au plus et que l'épisode de la domination valaque après 1403 et avant l'instauration de la domination moldave doit être éliminé. Le passage sous autorité moldave s'est fait probablement à la suite d'une action entreprise par Alexandre en 1410-1411, liée au déclenchement des hostilités polono-hongroises, le prince de Moldavie portant ainsi atteinte aux alliés génois du roi Sigismond. »⁶³ Néanmoins, les seuls moments où l'on peut dire que la forteresse de Chilia appartient certainement à la Moldavie furent les années 1412, 1424, 1429, 1435 et 1447-1448, dont nous avons parlé ci-haut, et par la suite, tout naturellement, les années 1465-1484. Et comme il n'existe point de données précises montrant que la forteresse aurait appartenu en 1412 et en 1447 à quelqu'un d'autre, il serait raisonnable d'admettre que pendant toute cette période elle fit partie de la Moldavie.

Toutefois, aucune indication ne résulte au sujet de l'origine du nom de la Bessarabie, ce qui nous donne raison de croire que l'élucidation de cette question devra se faire dans une autre perspective et en partant de données tout à fait différentes.

⁵⁸ V. Spinei, *Terminologia politică*, p. 334.

⁵⁹ I. Chirtoagă, *Din istoria Moldovei de sud-est până în anii '30 ai secolului al XIX-lea*, Chișinău, 1999, p. 73.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 74 ; V. Eskenasy, *Din istoria litoralului pontic. Dobrotici și relațiile sale cu Genova*, dans « Revista de istorie », XXXIV, 1981, n° 11, p. 2052.

⁶¹ I. Chirtoagă, *Din istoria Moldovei*, p. 74. L'auteur renvoie à B. Cămpina (*Scrieri istorice*, vol. I, București, 1973, pp. 264, 322, 324), qui considère par contre qu'à ce moment Chilia appartenait à la Valachie.

⁶² C. Cihodaru, *op. cit.*, p. 112.

⁶³ Fl. Constantiniu, Ș. Papacostea, *op. cit.*, p. 1139.